



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 3 décembre 2010

Communiqué de presse

Réseaux hospitaliers : le Conseil d'Etat opte pour la solution d'une blanchisserie commune

Le Conseil d'Etat veut concentrer sur le seul site de Marsens le traitement du linge de l'hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM). Cette solution implique la fermeture à moyen terme des buanderies des sites de l'hôpital fribourgeois. Cette réorganisation touche près de 45 employé-e-s dans les deux réseaux hospitaliers et ne devrait donner lieu à aucun licenciement.

Les installations traitant actuellement le linge de l'hôpital fribourgeois, du RFSM et de certains EMS sont désuètes et insuffisantes. Elles nécessitent un renouvellement complet auquel les deux établissements devraient procéder dans les 2 à 3 années à venir. Le projet avalisé par le Conseil d'Etat prévoit une buanderie commune sur le site de Marsens. Il a confié l'analyse de réalisation au directeur du RFSM Serge Renevey. Celui-ci sera soutenu dans sa tâche par une commission dont les membres seront nommés prochainement.

Fermetures des sites des autres buanderies

La future buanderie traitera en priorité le linge des deux réseaux hospitaliers, soit 5 à 6 tonnes de linge par jour ouvrable. La mise en œuvre du projet nécessitera la modernisation des locaux et des équipements de la buanderie de Marsens : agrandissement des surfaces, extension de l'ascenseur, renouvellement du parc de machines, acquisition de moyens logistiques supplémentaires, de nouveaux moyens de gestion et un renouvellement du stock de linge. En principe, les étapes de la mise en œuvre sont les suivantes :

- > la fermeture à moyen terme (2012-2013) de la buanderie de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal et de l'HFR Tafers
- > la reprise du traitement du linge du site de Meyriez (actuellement externalisé)
- > une uniformisation des types de linge pour l'HFR et le RFSM

Les délais mentionnés peuvent encore faire l'objet d'adaptations selon l'état d'avancement du projet.

La commission devra analyser également la question de la sous-traitance du linge des quelques EMS, cela en fonction des possibilités futures de la buanderie de Marsens et des décisions des EMS.

Priorité au maintien des emplois

Le Conseil d'Etat a préféré la solution d'une blanchisserie commune pour plusieurs raisons, en particulier pour le maintien des emplois au sein des réseaux hospitaliers et l'indépendance de l'approvisionnement. Les espaces disponibles et les économies d'échelles possibles ont également joué en faveur de cette solution. Le personnel touché par la réorganisation sera réorienté vers un autre site ou vers une autre activité au sein de l'un des réseaux.

Deux autres solutions écartées

Au départ de la réflexion en 2006, un rapport d'expert faisait état de deux solutions possibles, soit la création d'une blanchisserie industrielle cantonale, soit l'externalisation complète du linge des hôpitaux en recourant au marché existant. Une expertise complémentaire effectuée en 2009 donnait une préférence à la solution d'une blanchisserie cantonale, soulevant néanmoins deux problèmes juridico-économiques importants : l'obligation d'une mise en concurrence par une procédure d'appels d'offres selon la législation sur les marchés publics et la nécessité économique –en raison de l'atteinte d'un seuil de rentabilité suffisant- de la participation d'autres partenaires privés, notamment les EMS. In fine, ni la solution de la blanchisserie cantonale ni celle d'une externalisation totale du linge des hôpitaux ne seront retenues. Cette dernière est rejetée par le Conseil d'Etat en raison des effets sur les 45 emplois concernés.

Les représentants des médias intéressés ont la possibilité de visiter la buanderie du site de Marsens entre 14h00 et 15h30. Le directeur général du RFSM et celui de l'hôpital fribourgeois seront sur place pour répondre aux éventuelles questions.

Contacts

—

RFSM, M. Serge Renevey, Directeur général, T. +41 26 305 77 00, (14h00-15h30)

HFR, M. Hubert Schaller, Directeur général, T +41 26 305 77 00, (14h00 – 15h30)

Communication : Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, T. + 41 26 305 29 04 ou +41 79 347 51 38

Annexes

—

Réponses du Conseil d'Etat aux questions Patrice Jordan (QA 3168.08, Buanderie pour les hôpitaux et EMS fribourgeois et QA 3228.09, Buanderie de Marsens)